agenzia fides
Fondata nel 1927
Organo di informazione delle Pontificie Opere Missionarie
http://www.fides.org

AFRIQUE/MALI - Réactions contrastantes à l'accord de paix relatif à la ville de Kidal

Bamako (Agence Fides) – Hier, 18 juin, a été signé à Ouagadougou, capitale du Burkina Faso, un accord entre les autorités maliennes et les deux groupes de rebelles touaregs – le MNLA (Mouvement de libération de l'Azawad) et l'HCUA (Haut conseil pour l'unité de l'Azawad) – qui contrôlent la ville de Kidal, dans le nord du pays. L'accord prévoit un cessez-le-feu, le retour de l'armée malienne à Kidal et le cantonnement des rebelles sur un certain nombre de bases de regroupement ainsi que le déploiement dans la région d'une force internationale de garantie. Kidal était la seule ville échappant encore au contrôle de l'armée malienne.
« L'accord en question a été accueilli de manière différente par la population malienne. Les avis sont partagés » déclare à l'Agence Fides le Père Edmond Dembele, Secrétaire général de la Conférence épiscopale du Mali. « Une partie de l'opinion publique est satisfaite parce que les accords signés hier permettront à l'armée malienne d'entrer dans Kidal, récupérant ainsi l'intégrité territoriale du pays. Ceci rendra en outre possible la tenue des élections sur l'ensemble du territoire malien, un signe important du retour de la paix ». « D'autre part – poursuit le prêtre – certains pensent que l'Etat malien n'a pas obtenu, au travers de la signature de ces accords, le désarmement immédiat des hommes des deux groupes rebelles touaregs et qui considèrent qu'il n'est donc pas sorti vainqueur des négociations. L'impression est cependant que la majeure partie de la population a accueilli favorablement l'accord de paix parce qu'elle veut un retour rapide à la normalité ».
« Le défi à relever réside maintenant dans la préparation des élections qui auront lieu dans un mois et 10 jours. L'Etat devra en particulier rétablir son administration dans les régions du nord » conclut le Père Dembele. (L.M.) (Agence Fides 19/06/2013)

I contenuti del sito sono pubblicati sotto Licenza Creative Common - http://creativecommons.org/licenses/by/3.0/deed.it